

## Concours design – Sidobre Grand Sud

L'Association Granit et Pierres du Sidobre organise le concours Sidobre Grand Sud 2019.

Organe fédérateur des entreprises de la filière granit et pierres en Occitanie, l'Association a mis en place depuis plus de trois ans des actions de collaboration avec des designers, dans le but de diversifier, valoriser et promouvoir le granit du Sidobre, matériau emblématique du territoire.

Le concours Sidobre Grand Sud s'inscrit dans cette continuité, et propose aux participants de présenter différents projets, mettant en valeur et utilisant comme matière première le Granit du Sidobre.

Les œuvres sélectionnées bénéficieront du programme de valorisation et promotion mis en place par l'Association, et pourront être exposés lors de salons nationaux et internationaux.

Conditions de participation décrites ci-après dans le présent règlement.

## Règlement

### **Article 1 – Objet - généralités**

L'Association Granit et Pierres du Sidobre organise le concours Sidobre Grand Sud 2019.

Ce concours a pour objet de proposer différents projets mettant en valeur et utilisant comme matière première le Granit du Sidobre.

Le concours s'adresse aux projets de :

- design d'objets (meuble, objets de toutes catégories, mobilier urbain...)
- aménagement d'espace intérieur ou extérieur

Les projets sélectionnés pourront être présentés au public lors de différentes manifestations auxquelles participe l'Association, et seront exposés au Pavillon du design situé à la Maison du Sidobre, Vialavert – Le Bez

Plusieurs autres expositions des œuvres des participants pourront être prévues. Dans ce cas, vous serez informés par courriel de leur programmation.

Chaque participant ne pourra transmettre qu'un seul projet par catégorie, mais pourra participer à plusieurs catégories.

La collaboration avec un autre créateur est possible, et devra être clairement précisée par le candidat.

### **Article 2 – Participants**

Ce concours s'adresse à tous les Etudiants des écoles des Régions Occitanie, Région Sud, Nouvelle Aquitaine et à ceux qui ont suivi un cursus dans les écoles / lycées / universités de ces régions au cours des 7 dernières années (avant 2012), ou résidant dans ces régions. En particulier les écoles d'Art appliqué, des métiers d'art ou tout cursus en lien avec le design et l'architecture.

### **Article 3 – Catégories**

Les catégories suivantes sont proposées :-

- design d'objet : tout type d'objet, de meuble, ou toute production matérielle, quelle qu'en soit la destination, intérieure ou extérieure, à usage privé ou public
- aménagement d'espaces : intérieur ou extérieur, à usage privé ou public

### **Article 4 – Prix et Dotations**

Le **Prix Sidobre** : toute catégorie- sera doté de 800 euros.

**2 prix Grand Sud** :

- Le Prix Grand Sud / design d'objet – sera doté de 800 euros.
- Le Prix Grand Sud / aménagement d'espace intérieur ou extérieur - sera doté de 800 euros.

Le **Prix des Granitiers** sera doté de 500 euros. Ce prix concernera un projet **100% granit** design d'objet ou de meuble, aménagement d'espace, mobilier urbain.

Le **Prix Occitanie** sera doté de 800 euros, ce prix s'adresse à un jeune créateur natif de la Région Occitanie, ou ayant suivi ses études dans la Région Occitanie. Toute catégorie de projet.

Pour tous les prix, et dans le cas où le projet présenté est un objet, il pourra, dans la mesure de sa faisabilité technique, être fabriqué par un ou plusieurs membres de l'association. Dans ce cas, le candidat accepte qu'il soit réalisé en double exemplaire : un pour le candidat, un pour l'association. Les droits afférant à l'œuvre restent propriété du candidat, qui autorise l'association à exposer et à communiquer sur tout support l'œuvre créée.

Dans le cas où le projet présenté relève de la catégorie aménagement d'espace, intérieur ou extérieur, il pourra être proposé à la réalisation d'espaces publics ou privés, en fonction de la demande.

Il y pourra éventuellement y avoir des prix supplémentaires à la demande du Jury ou des organisateurs.

### **Article 5 – Critères concernant les projets**

Chaque projet devra répondre aux critères suivants :

- Le respect de la matière première (la valorisation du Granit du Sidobre) ;
- Le Granit du Sidobre devra être fondamental dans l'œuvre s'il est associé à d'autres matières. La valorisation du Granit du Tarn sera prépondérante dans le processus d'évaluation et l'appréciation du jury.
- Le respect des délais de participation, avec un dossier de candidature complet.
- une attention particulière sera accordée aux projets réalisables. Dans tous les cas, une représentation sera demandée : croquis, 3D, plans, maquette etc...

### **Article 6 – Réalisation des prototypes**

Concernant les meubles ou objets primés, un prototype pourra être réalisé en double, un pour l'Association Granit et Pierres du Sidobre et un pour le designer primé. Durant les expositions le contact et le nom du designer seront toujours clairement spécifiés comme celui de l'association.

Les organisateurs peuvent mettre gracieusement à disposition des candidats du Granit du Sidobre, sous différents formats (échantillons de diverses tailles et épaisseurs, gravier de granit...)

### **Article 7 – Dossier de candidature**

Chaque créateur ou équipe de créateurs devra déposer auprès des organisateurs un dossier comprenant les pièces suivantes (obligatoires) :

- la fiche de candidature jointe en annexe, avec une présentation générale écrite du ou des créateurs (10 lignes environ)
- la fiche produit, jointe en annexe, comprenant une présentation écrite du projet (10 lignes environ), précisant : le choix des matériaux, les originalités techniques et esthétiques, l'innovation s'il y a lieu mise en œuvre, la qualité environnementale du projet.
- des dessins et croquis sur tout support papier ou informatique.

Ils peuvent comprendre notamment (non obligatoire mais recommandé) :

- un plan de masse de l'ensemble en perspective ou axonométrie
- un plan d'utilisation des éléments en pierre (calepinage, détails des éléments en pierre, traitement des points singuliers, etc.)

### **Article 8 – Participation**

#### **8.1. – Frais d'inscription**

Le concours est libre de frais d'inscription

#### **8.2. – Modalités d'inscription**

Pour participer à ce concours, vous devez retourner le présent dossier de candidature entièrement complété, signé et daté, à Madame Cécile Kieffer, avant le 27 septembre 2019.

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Granit et Pierres du Sidobre – Vialavert – 81260 Le Bez

Soit par courriel à: [sidobregandsud@gmail.com](mailto:sidobregandsud@gmail.com)

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Cécile KIEFFER – 06 19 67 17 52

### 8.3. Date limite de participation

L'ensemble des dossiers complets avec présentation succincte des candidats, plan et note d'intention doivent être déposés avant le 27 Septembre 2019

### Article 9 – Jury et délibérations

Un jury composé d'un panel représentatif de professionnels, de personnes qualifiées et/ou concernées sera constitué. Les lauréats seront dévoilés après décision dudit jury.

Le jury de la catégorie se réunira les 10 et 11 octobre 2019.

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

La présence physique des créateurs aux événements et aux présentations des travaux retenus comme à la remise des prix ne sont pas obligatoires.

### Article 10 – Droits d'auteur

Les participants s'engagent à présenter une œuvre dont ils sont l'auteur, et à la déclarer libre de droits. En cas de fausse déclaration, l'auteur en supportera seul les conséquences.

Les lauréats acceptent, sans aucune réserve, que leur œuvre fasse l'objet d'une publication papier et Internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif. Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo, ainsi que la publication à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours, et aux événements.

### Article 11 – Report, modification, ou annulation

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération, sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

### Article 12 – Accès aux données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Celui-ci est consultable sur le site [www.granit-pierres-sidobre.fr](http://www.granit-pierres-sidobre.fr) ainsi que sur la page Facebook Sidobre Grand Sud

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.



### **Article 13 – Proclamation des résultats**

La proclamation officielle des résultats aura lieu en octobre 2019, lors d'un événement organisé par l'Association Granit et Pierres du Sidobre.

Fait à \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2019.

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

**ANNEXE 1 : fiches de renseignement**

FICHE CANDIDATURE		
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	RÉPONSES DE L'AUTEUR	
<b>AUTEUR</b>	NOM	Prénom
<b>STATUT</b>	<input type="checkbox"/> PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> ETUDIANT – nom de l'établissement :	Si PRO : N° SIRET :  NOM DE L'ATELIER :
<b>COORDONNEES</b>	TELEPHONE FIXE  TELEPHONE PORTABLE  ADRESSE COMPLETE	
<b>PRESENCE NUMERIQUE</b>	Page WEB  Compte Facebook  Compte Instagram	
<b>Description du ou des candidats</b>		

FICHE PIÈCE	
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	RÉPONSES DE L'AUTEUR
NOM DE LA PIÈCE	
CATÉGORIE	Design d'objet Design d'espace
COMPOSITION	
DESCRIPTIF Technique utilisée, texture, finition	
DESSINS ET/OU PHOTOS DE LA PIÈCE	Taille de la photo 1500 pixel MINI Nom de l'auteur et de la pièce en nom de fichier
INSPIRATION SPECIFIQUE Votre motivation artistique	
DIMENSIONS / POIDS estimé	En centimètres /en Kg
PRIX (si connu)	PRIX ATELIER HT
<b>Présentation du projet</b>	